

***Vous êtes en situation de handicap et vous avez besoin d'aménager votre action de formation.***

**Avant l'entrée en formation**, en amont de la contractualisation, nous recueillons les besoins du bénéficiaire en situation de handicap afin de :

- Connaître les caractéristiques de son handicap ;
- Définir objectivement les différents besoins, la nature et l'intensité de l'accompagnement (pédagogiques et/ou matérielles) ;
- Prendre en compte les ressources déjà existantes pour compenser le handicap.

Nous évaluons les solutions de compensation individualisées en lien avec le futur stagiaire, client et/ou intervenants.

Le cas échéant, nous nous mettons également en relation avec les structures spécialisées dans le champ du handicap afin de trouver les solutions les plus adaptées.

Nous avons pour cela, au sein de nos effectifs un **référent handicap** formé, ce qui représente un véritable atout dans la mise en œuvre de l'accessibilité des formations dispensées.

**Pendant la réalisation de l'action de formation**, nous accompagnons le bénéficiaire en situation de handicap tout au long de son parcours, en adaptant les modalités pédagogiques si nécessaire. Des entretiens individuels sont également réalisés régulièrement afin d'ajuster les aménagements.